

AVIS PUBLIC

DEMANDES D'AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière que :

Le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie statuera sur une demande d'autorisation d'un usage conditionnel, lors de la séance ordinaire, qui se tiendra le 6 juin 2022, à 19 h, à l'église de Lavaltrie située au 1351, rue Notre-Dame.

La demande présentée par *Groupe Evex* a pour but de construire, sur les lots 3 065 789 et 3 065 790 situés entre le 750 et le 772, rue Notre-Dame, une habitation multifamiliale de vingt logements et de trois étages.

Prenez avis que toute personne intéressée peut se faire entendre, relativement à ces demandes, lors de la séance du conseil municipal, le 6 juin 2022.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 11 mai 2022.



Marie-Josée Charron, greffière